



Concevoir l'islam dans la laïcité

Affaire du foulard, attentats du 11 septembre 2001... Et en France la montée d'une question : « L'islam est-il compatible avec la laïcité ? » Mais est-ce là le bon angle d'analyse ? Ne peut-on pas plutôt se demander : « Comment peut-on traiter l'islam dans la laïcité »⁽¹⁾ ? Plus qu'une nuance...

Philippe JESSU *

Depuis vingt ans, la laïcité est redevenue un concept fondamental de la République. Pourtant, il y a trente ans, elle était pour beaucoup une idée « ringarde ». C'est la présence de plus en plus visible de l'islam en France qui a ramené la laïcité dans le débat public à partir de la première « affaire du foulard » en 1989. La laïcité était menacée par l'intégrisme musulman dans le sanctuaire scolaire. Le communautarisme menaçait la République. Dans le contexte international (Iran, islamisme politique au Moyen-Orient puis en Algérie, *fatwa* contre Salman Rushdie), la menace venait de l'extérieur. Le Front national brandissait la menace intérieure des immigrés. Malgré la signification des marches pour l'égalité, les « beurs » étaient sommés de s'intégrer, c'est-à-dire de renoncer à leur identité. On ne les a bientôt plus désignés que comme « musulmans ». La religion, mal connue, devenait marqueur – sinon stigmate – identitaire. Le coup de tonnerre des attentats du 11 septembre 2001 a poussé à rechercher dans le Coran les raisons de cette violence contre l'Occident : islam incompatible avec ses valeurs ? En France, la laïcité de République est d'abord et essentiellement un dispositif juridique, que l'on ne peut comprendre que par un retour rapide sur l'histoire. La société française, en voie de sécu-

* Philippe Jessu est président de l'association Islam et laïcité. Il remercie Alain Gresh pour ses précieux conseils à la rédaction de cet article. Il tient cependant à préciser qu'il assume, seul, la responsabilité des propos tenus.

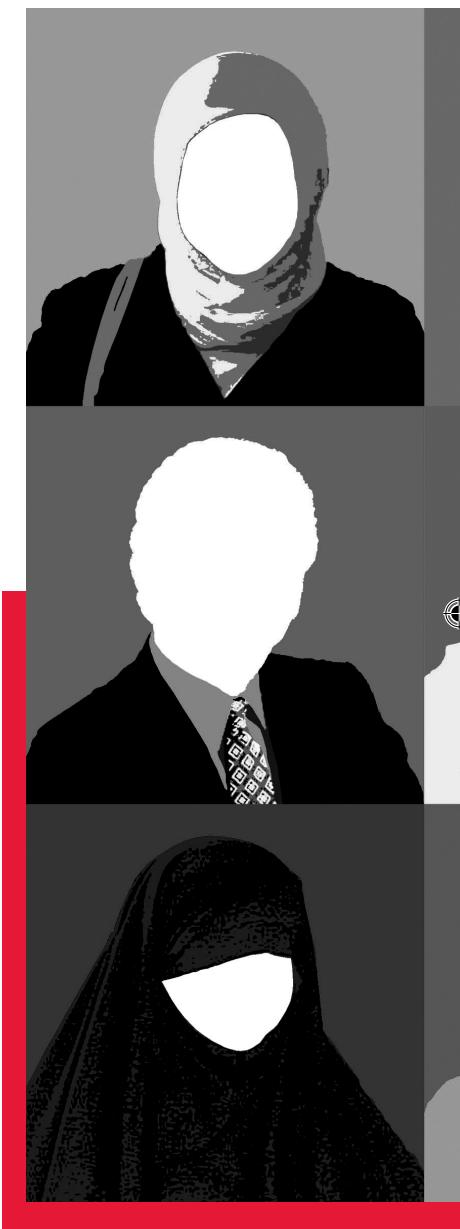
Ce ne sont pas les principes ou les convictions de chacun qui doivent être compatibles avec la laïcité, mais la conduite sociale.

larisation, était profondément divisée après la défaite de 1870 sur le choix du régime politique : rétablissement de la monarchie, soutenu par les conservateurs et l'Eglise catholique, ou établissement de la République. Les Républicains ont donc dû confronter le nouveau régime en luttant contre le cléricalisme, du fait que l'Eglise, en vertu du Concordat de 1802, gardait des positions officielles, en particulier pour le contrôle de l'enseignement. La laïcité juridique a été établie en deux étapes : la séparation de l'Eglise et de l'école a été réalisée par les lois scolaires de 1881 à 1886 ; la loi de 1905 a établi la séparation des églises de l'Etat. Comme le voulait Victor Hugo, c'était « l'Etat chez lui et l'Eglise chez elle ».

De l'histoire des principes de la laïcité

Ces mesures répondaient à des principes politiques issus de la Révolution : souveraineté du peuple, des citoyens égaux, déterminant l'intérêt général, éclairés par la seule Raison dans le cadre d'une morale pratique commune. La laïcité a été la mise en application, le parachèvement de ces principes. L'Eglise catholique ne les avait jamais reconnus. Le Syllabus du pape Pie IX (1864) avait réaffirmé son opposition absolue à ces erreurs des temps modernes.

On voit bien qu'il s'agissait à la



fois d'un conflit politique, idéologique, mais aussi philosophique. Cependant la loi de 1905 ne s'est pas engagée dans ce dernier débat : elle a établi des règles de fonctionnement de la vie politique en refusant que la République ait une philosophie officielle, quelle qu'elle soit. Loi de compromis sans doute, qui a établi les possibilités de



à laïcité



Il faut considérer la diversité des musulmans, cesser de fantasmer sur une vision globale qui serait partagée par tous, tombant ainsi dans le piège tendu par les plus fondamentalistes.

© DR

vivre ensemble dans le respect mutuel. Ce que l'on a demandé à l'Eglise catholique, c'est de respecter la loi et la souveraineté du peuple. Il lui a fallu un certain temps pour accepter réellement la laïcité de la République et ses conséquences. L'Eglise comme les citoyens ou partis politiques peuvent d'ailleurs ne pas accepter certains principes ou lois et

militer pour leur modification : ce que l'on demande à tous, c'est de respecter la loi et les règles du jeu. Ce ne sont pas les principes ou les convictions de chacun qui doivent être compatibles avec la laïcité, mais la conduite sociale. C'est pourtant dans ces termes de principes (compatibilité ou incompatibilité de l'islam avec la laïcité) que les médias et une

grande partie de la population française se posent aujourd'hui la question. Mais la question n'est-elle pas posée à un tel niveau d'abstraction qu'elle perd son sens ? En effet, de quel islam parle-t-on ? De celui du Coran, des *hadith*, de la *Sunna* ? De l'islam chiite, sunnite, alaouite, ismaïlien etc. ? Des pratiques et attitudes de l'école malékite, chaféite, hanbalite, wahhabite ? De l'islam pratiqué au Sénégal, au Mali, en Indonésie, en Afghanistan, en Iran, en Egypte, en Tunisie, au Maroc etc. ? Par ignorance, on considère l'islam comme un « *corpus intangible de croyances, de doctrines, de normes divines, sacrées et sacralisantes, donc anhistoriques, soustraites à toute critique et à tout changement* »⁽²⁾. Ce qui caractérise l'islam et les pays musulmans, c'est la diversité à l'intérieur de la communauté des croyants. De plus, il n'existe pas d'autorité religieuse centrale, il n'existe pas de clergé hiérarchisé (sauf en Iran). Il faut abandonner une vision façonnée par l'histoire de l'Eglise catholique. Comme le rappelle Olivier Roy : « *Le Coran, comme tout texte religieux, peut faire l'objet de lectures différentes. Ce qui compte c'est ce que les musulmans disent que le Coran dit. Il faut laisser le Coran aux théologiens et revenir aux musulmans et à leurs pratiques concrètes.* » Il faut considérer la diversité des musulmans, cesser de fantasmer sur une vision globale qui serait partagée par tous, tombant ainsi dans le piège tendu par les plus fondamentalistes.

Dans les pays dits « musulmans »

La première démarche est de ne pas confondre les pays dits musulmans et les musulmans des pays où ils sont minoritaires, en particulier l'Europe et la France. Bien sûr, tous les musulmans se réclament d'une même religion, comme les chrétiens le font. Mais dira-t-on pour autant que le



ACTUALITÉ

Laïcité

christianisme est uniforme et que toutes les églises et communions qui s'en réclament ont les mêmes attitudes sur tout ?

Il faut lutter contre deux thèses simplistes : celle d'un islam anhistorique et uniforme, et celle de pays musulmans qui n'auraient pas évolué, aussi bien à travers l'histoire qu'aujourd'hui. La réalité politique et sociale des pays musulmans a été, et est toujours extrêmement diverse⁽³⁾.

Les contacts avec les nations européennes (et les transformations sociales internes) ont fait réagir et évoluer l'espace musulman. Dès le XIX^e siècle, les Etats ont introduit des réformes techniques, politiques, militaires, sur le modèle européen. Dans les milieux intellectuels et religieux, l'interrogation sur les raisons du retard pris par les puissances musulmanes a entraîné un certain nombre de propositions de réforme. C'est ce que l'on a appelé la *nahda*. La question de la laïcité s'est même posée. Si beaucoup considèrent la laïcité comme antireligieuse, d'autres se sont interrogés en allant parfois très loin. Des Etats, comme la Turquie, l'ont proclamée ou pratiquée d'une certaine manière. Face à la domination politique et économique, d'autres ont cherché dans un retour à l'islam des origines les solutions qui permettraient d'entrer dans la modernité sans suivre les idées et les modes occidentales. L'alliance de la dynastie saoudienne avec les oulémas wahhabites, le développement de l'idéologie des frères musulmans en Egypte (et bien au-delà, à partir des années 1920), en sont des exemples.

On a un peu trop tendance à penser que la seule forme de séparation est la forme française. Or même en Europe, elle est très particulière et chaque situation nationale est le résultat de sa propre histoire. Ce que l'on peut constater dans les pays musulmans, c'est que 95 % des lois n'ont rien à voir avec la religion : les entreprises,

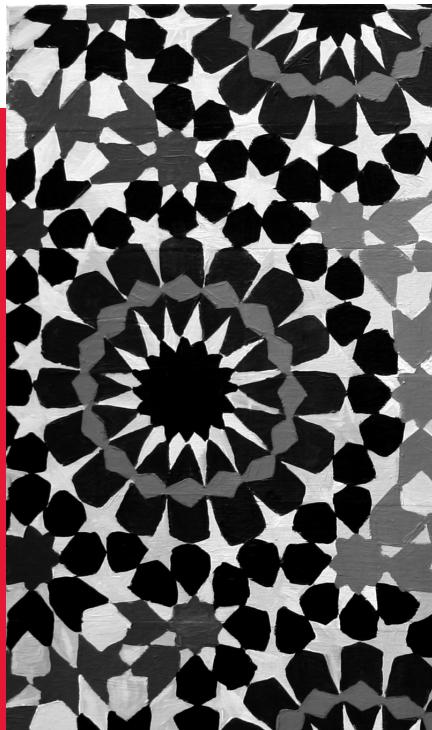
l'armée, l'Etat fonctionnent selon les règles proches de celles d'un Etat laïque. D'ailleurs elles sont souvent copiées sur des lois européennes, par exemple en Egypte sur les lois françaises.

Les lois sur le statut personnel posent évidemment un problème dans les pays musulmans, et pas seulement aux consciences occidentales : les organisations de défense des droits humains, les femmes de ces pays se battent contre ces lois qui ont d'ailleurs été parfois promulguées par des Etats que nous nous présentons comme laïcs. Les lois algériennes, qui n'ont pas été imposées par les islamistes mais par le pouvoir militaire, sont actuellement parmi les pires lois du statut personnel au Maghreb.

Islam et transformation des sociétés

Peut-on faire bouger ces lois ? D'un point de vue interne à ces sociétés, c'est possible. En 1948, les femmes égyptiennes sont descendues dans la rue pour demander le droit de vote. L'université Al Azhar, la plus haute autorité religieuse, a déclaré que c'était contraire à la religion. Soixante ans plus tard, les femmes votent partout, sauf en Arabie Saoudite (il en a été question mais cela n'a pas été mis en application), certes dans des conditions très limitées, mais personne ne dit que c'est contraire à la religion. Dans de nombreuses sociétés musulmanes, les femmes accèdent à l'université : en Iran, elles constituent la majorité des étudiants. En même temps, elles portent le foulard, elles travaillent plus, elles ont moins d'enfants. Le monde musulman est touché par la transition démographique, liée à l'alphabetisation des femmes et aussi celle des hommes⁽⁴⁾ malgré la religion. Or cette évolution démographique est un facteur fondamental de la transformation des sociétés et de libération de la femme. Est-ce compatible avec l'islam ? La situation n'est

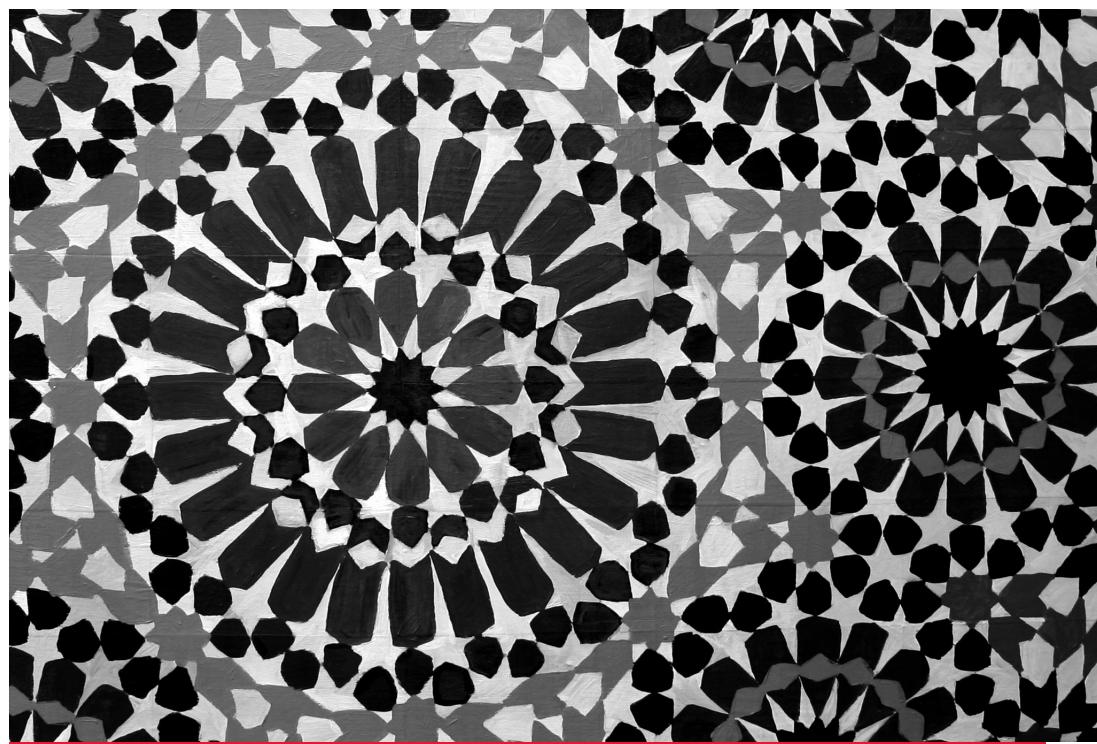
De la pluralité constatée, on passe, pour la refuser, à la différence essentialisée, absolutisée, et on brandit la menace du communautarisme. Les populations différentes sont sommées de s'intégrer, et c'est à la laïcité qu'on a recours pour l'exiger.



pas totalement figée. C'est par une analyse nouvelle des textes coraniques et des traditions que la *Mouddawana* a été adoptée au Maroc, donnant à la femme des droits incomparables supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant, quoique l'égalité ne soit pas encore parfaite.

L'évolution des sociétés doit-elle passer par les mêmes stades qu'en Europe ? La modernité s'y est d'ailleurs développée, au milieu de conflits, dans une société où la religion avait encore une place importante. Attendre que les musulmans cessent de l'être pour entrer dans la modernité, et adopter la démocratie à l'occidentale et les droits de l'Homme n'a pour effet actuel que le soutien accordé aux pouvoirs les plus autoritaires. Or, l'Indonésie, le plus grand Etat musulman, est un Etat pluripartite. La Turquie est une autre forme. Dans les sociétés du monde musulman non arabe, il y a plusieurs cas de démocratie comme le Mali. Les blocages du monde arabo-musulman ne peuvent se comprendre en se limitant à une explication simpliste tirée de la religion, sans tenir compte de la diversité des Etats et des situations de domination, des guerres, des conflits économiques. A plus

**« Musulman »,
est-ce une
culture
ou une religion
lorsqu'il
s'agit
de personnes
qui vivent
en dehors
des pays dits
musulmans ?**



© DR

forte raison, ne rabattons pas les musulmans d'Europe sur les situations de ces pays.

Les musulmans en France : enquêtes

Les connaît-on ? Sont-ils quatre à cinq millions ? Aucune statistique ne permet de le savoir. De plus, « musulman », est-ce une culture ou une religion lorsqu'il s'agit de personnes qui vivent en dehors des pays dits musulmans ? A la rigueur, lorsqu'on parle de populations dont la présence est une conséquence de l'immigration, il faudrait plutôt parler de populations potentiellement musulmanes. On en est réduit à des estimations. L'enquête de Sylvain Brouard et Vincent Tiberj⁽⁵⁾ amène les auteurs à estimer qu'en 2005 « *le nombre de Français adultes de religion musulmane se situe autour de 1,1 million de personnes* ». Religion et non-culture, ce qui est une autre dimension.

Quelques enquêtes récentes⁽⁶⁾ contredisent et nuancent l'image que l'on a généralement des opinions et attitudes des « musulmans ». La proportion de ceux qui se reconnaissent de religion musulmane est à peu près la même que celle des Français qui se déclarent catholiques, et les proportions de pratiquants

sont de même ordre quoique la « pratique » ne soit pas tout à fait comparable. « *L'islam et ses normes (abstinence alcoolique, prières quotidiennes, jeûnes annuels) semble structurer la vie quotidienne des croyants, alors que l'organisation collective autour du lieu de culte est beaucoup plus lâche et comparable à la situation du catholicisme en France.* » On constate, certes, un phénomène de réislamisation qui touche d'abord les 18-24 ans, mais « *la pratique religieuse apparaît, de l'aveu même de la majorité des personnes musulmanes, en retrait par rapport à la génération précédente* » (Brouard et Tiberj).

Leurs opinions ? 79 % sont opposés à la polygamie ; 91 % sont favorables à l'égalité hommes-femmes et 79 % ne sont pas d'accord avec la proposition : « La femme doit être soumise à son mari » ; 78 % sont opposés à la lapidation des femmes adultères ; 69 % acceptent qu'une fille musulmane épouse un non-musulman ; 94 % sont favorables à considérer les individus de la même manière quelque soit leur religion ; 60 % se considèrent comme autant Français que musulmans (14 % comme d'abord Français et 22 % comme d'abord musulmans). Trois musulmans sur quatre se

déclarent favorables à la laïcité, « principe de la séparation des églises de l'Etat ».

La plupart ont une évaluation positive des conditions de la pratique religieuse, mais le sentiment d'une plus ou moins forte hostilité de la population française à l'islam est partagé par 68 % des musulmans. On peut interpréter un certain nombre de réponses comme le désir d'une meilleure reconnaissance de la part de l'Etat et de la société : 78 % souhaitent que l'Etat finance la construction des mosquées et 63 % (28 % « tout à fait » et 35 % « plutôt ») souhaitent que les pratiquants de l'islam puissent choisir d'autres jours fériés à connotation religieuse à la place de ceux qui sont actuellement en vigueur.

Il y a cependant des spécificités religieuses. Une majorité de musulmans (70 %) est favorable au port du voile (43 % « tout à fait », 27 % « plutôt »), mais on constate de fortes divisions sur des points que de nombreux Français jugent essentiels à la laïcité. La conversion au christianisme est acceptable pour 46 % et inacceptable pour 45 % d'entre eux. L'application de la *charia* divise fortement : 38 % pensent qu'elle n'a pas à s'appliquer dans les pays non musulmans, mais 37 % estiment qu'elle doit être appliquée en partie, qu'elle peut être adaptée aux règles du pays où l'on vit, et 17 % estiment qu'elle doit s'appliquer intégralement partout. Mais que met-on sous le terme *charia* ? On a vu en tous cas que la majorité des musulmans rejettent ce que beaucoup de non-musulmans y mettent.

Diversité des manières d'être

Quelles conclusions en tirer ? Tout d'abord que les principales options qui différeraient de, ou seraient contraires aux valeurs de la démocratie ou de la laïcité sont rejetées par une très large majorité des musulmans. Penser qu'ils



ACTUALITÉ

Laïcité

voudraient les imposer en France est donc une méconnaissance de la réalité. On a le sentiment que la société, les médias et le monde politique ne veulent voir que ceux qui se montrent proches des idées que l'Occident rejette, et ne règlent leur attitude envers l'ensemble des musulmans qu'en fonction d'eux, alors qu'ils sont assez ou très minoritaires.

Il y a une grande diversité dans la manière d'être musulman, selon les traditions des pays d'origine transmises dans le cadre des familles, et donc selon les écoles juridiques qui y dominent. L'influence des mouvements musulmans contemporains fondamentalistes comme les Frères musulmans, les salafistes, le wahhabisme propagé par l'Arabie saoudite, est variable.

Il y a surtout une manière différente d'être musulman selon les générations. Si, parmi les jeunes, l'on peut parler de réislamisation, elle doit être comprise en la mettant en relation avec l'ensemble des mouvements qui touchent toutes religions. Elle serait donc un phénomène en partie occidental. Et il faut remarquer que si certains ont tendance à se retirer de la société, comme certains salafistes, d'autres veulent à la fois vivre leur religion musulmane et agir comme citoyens pour lutter contre les injustices sociales et améliorer la société. C'est dans ce sens que l'influence de quelqu'un comme Tariq Ramadan, brandi comme un épouvantail, s'est exercée auprès des jeunes les plus engagés. Mais souvenons-nous : que voulaient faire la Jeunesse ouvrière chrétienne (Joc), la Jeunesse agricole chrétienne (Jac), la Jeunesse étudiante chrétienne (Jec) ?

En assimilant l'ensemble des musulmans aux extrémistes, on donne à ces derniers une importance qu'ils n'ont pas, on répond à leurs espoirs. Ce que souhaitent la plupart, c'est une meilleure reconnaissance de la part de la société, comme l'ont fait d'autres

On a le sentiment que la société, les médias et le monde politique ne veulent voir que ceux qui se montrent proches des idées que l'Occident rejette, et ne règlent leur attitude envers l'ensemble des musulmans qu'en fonction d'eux, alors qu'ils sont assez ou très minoritaires.

(1) Frank Frégosi, *Penser l'Islam dans la laïcité, les musulmans de France et la République*, Fayard, 2008.

(2) Mohamed Arkoun, *La Pensée arabe*, Puf, 2003, p. 6.

(3) Voir notamment Alain Gresh, *L'Islam, la République et le Monde*, Fayard, 2004.

(4) Youssef Courbage et Emmanuel Todd, *Le Rendez-vous des civilisations*, Seuil, 2007.

(5) Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Presses de Sciences Po, 2005.

(6) Sondage exclusif CSA / *La Vie* (17 avril au 23 août 2006) : «Portrait des Musulmans» ; Sondage exclusif CSA / *Le Monde des religions* (8 avril et le 30 juillet 2008) «Islam et citoyenneté».

(7) Voir le blog de Jean Baubérot, «Ce qu'est - ce que n'est pas la laïcité», déc. 2008/janv. 2009 (<http://jeanbauberotlaicite.blogspot.com/>).

groupes non reconnus et discriminés. Pourquoi ceux qui se reconnaissent dans une religion et en tirent des règles de vie et des comportements personnels, ne pourraient-ils chercher la même reconnaissance s'ils ne cherchent pas à imposer à d'autres ce qu'ils s'appliquent à eux-mêmes ? Faut-il interdire certains modes de pensée ou en rendre d'autres obligatoires ? La démocratie et la laïcité même ont été conçues et mises en œuvre contre cela. Les seules limites sont celles qui sont posées par la loi et ne touchent que les actes : ce qui est interdit est ce qui porte tort à autrui. Tout le reste est autorisé.

La laïcité comme «principe de régulation»

Il faut que tous aient la possibilité d'apporter leur contribution au vivre ensemble. Mais dans quelle société ? Comment prendre en compte les réalités d'aujourd'hui ? La diversité et la pluralité culturelle sont des faits liés à l'immigration post-coloniale. Comment gérer cette situation nouvelle ? Il faut bien avouer que la culture nationale des grands principes abstraits, républicaine et jacobine de la France, ne simplifie pas la recherche des solutions. De la pluralité constatée, on passe, pour la refuser, à la différence essentialisée, absolutisée, et on brandit la menace du communautarisme. Les populations différentes sont sommées de s'intégrer, et c'est à la laïcité qu'on a recours pour l'exiger. Pour qu'une société puisse fonctionner, il faut que les individus y soient «intégrés» (ni trop ni trop peu), et, pour Durkheim, c'est la société qui intègre à travers des institutions comme les partis, les syndicats, les organisations sociales, les églises⁽⁷⁾. Ces institutions ont perdu en grande partie leur capacité de le faire, et ce sont aux individus que l'on demande maintenant de «s'intégrer». Faute d'une capacité à penser la pluralité culturelle, c'est à travers

un prisme des interprétations religieuses supposées qu'on les analyse et qu'on les somme de se changer pour s'intégrer, au nom de la laïcité. Or, nous n'avons pas affaire à des problèmes religieux mais à des situations sociales. On sait bien que les populations immigrées, pas seulement «potentiellement musulmanes», sont les plus touchées par les discriminations, le chômage, le sentiment de rejet. Mais on interprète leurs protestations et leurs réactions, comme en 2005, en termes «ethniques» et religieux, «musulmans», en essentialisant les comportements culturels et en les communautarisant.

Traiter ces questions en terme de défense et d'extension des droits, en termes politiques, est bien évidemment essentiel. Mais il est urgent de comprendre que les facteurs culturels doivent être pris en compte et employés comme des ressources pour progresser. C'est ainsi que les groupes sociaux «minorisés» et discriminés les utilisent. Ils constatent que les groupes dominants font de leurs caractéristiques culturelles des moyens d'exclusion, mais de manière plus ou moins consciente et sans le reconnaître. En affirmant leur propre spécificité, ils rétablissent une sorte d'équilibre. Pour aller au-delà de l'affrontement et pour éviter les enfermements, il faut en tenir compte.

La laïcité a été mise en place comme un moyen d'établir l'égalité de tous les citoyens face aux droits et aux lois, indépendamment des convictions religieuses et philosophiques. Aujourd'hui elle peut être un principe de régulation, au sens durkheimien du terme, si on ne la limite pas à l'imposition autoritaire de principes. Les citoyens de religion musulmane, et en particulier les femmes, à condition de ne pas se sentir a priori contestés et rejetés comme tels, ont toute leur place dans ce processus. Et ils la revendiquent. ●